

COMMUNE DE SAINT VALERIEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 25 mai 2023.

Présents : BOUCHER Cécile, GACHIGNARD Cédric, CHARNOLÉ Yoann, BOIDÉ Christian, HERVÉ Philippe, COULAIS Guillaume, ROUX Olivier, PORCHER Eva et CHAUVIN Stéphanie,

Excusés : JAUD Sonia, ROULLEAU Franck, LIEVRE Manuela, BOUGUÉ Raphaël, BODIN Guillaume et Heuzé Sophie.

M ROUX Olivier est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 9 Votants : 9

Adoption du Procès verbal du conseil municipal précédent (12/04/2023) par 9 voix pour sur 9 votants.

SUBVENTIONS 2023.

De nouvelles demandes ont été adressées au conseil municipal.
Après discussion, le conseil propose les montants suivants :

Harmonia : 200 €

Football Club Plaine et Bocage : 100 €

L'outil en mains du Pays de l'Herminault: 50 €

L'APE (Prise en charge avec la commune de Pouillé de la location de la scène pour la fête des prix de l'école, soit 75 € par commune) : 75 €

L'ADILE : 50€

Libère toi 85 (Nouvelle association créée en 2022 afin d'accueillir un conjoint et éventuellement les enfants dans le cadre de mise en danger au sein du foyer) : 100 €

Pour chaque association : Vote du conseil par 9 voix pour sur 9 votants.

Tirage au sort des jurés d'assise pour 2024

Cette année, la commune de Saint Valérien effectue le tirage au sort des jurés d'assise en vue de constituer la liste préparatoire pour 2024.

Le tirage au sort, à partir de la liste électorale, est réalisé par 6 conseillers municipaux devant les autres membres du conseil.

6 personnes ont été désignées mais les noms ne peuvent être communiqués dans le compte rendu du conseil.

CIMETIERE

Les travaux du jardin du souvenir sont pratiquement terminés. Il reste à déposer une couche de gravier.

Le conseil doit maintenant fixer les tarifs qui s'appliqueront.

Nous avons effectué une étude comparative des prix pratiqués dans les communes de notre secteur.

Le tableau comparatif est distribué à chaque conseiller.

Les membres du conseil proposent et adoptent par 9 voix sur 9 votants les tarifs suivants :

1 cavurne avec dalle cinéraire en granit rose poli :

30 ans : 300 €

50 ans : 500€

Jardin du souvenir :

Dispersion des cendres : gratuit

Une plaque en granit : 90 €

Gravure de la plaque à la charge de la famille.

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR SALLE DES FETES

Plusieurs locations de la salle des fêtes ayant donné lieu à des dégradations à l'intérieur mais aussi aux abords de la salle, Mme le Maire propose au conseil de réfléchir à la mise en place d'une caution au moment de la signature du contrat de location. Cette caution sera restituée après vérification par la commune de l'état intérieur de la salle et des abords extérieurs.

Le conseil décide de mettre en place une caution d'un montant de 250 € par 9 voix pour sur 9 votants.

Les conseillers souhaitent également augmenter le forfait ménage :

Grande salle : 100 €

Bar : 50 €

Vote : 9 voix pour sur 9 votants.

Ces nouveaux tarifs sont applicables immédiatement pour toute nouvelle location.

Demande d'achat d'une micro parcelle communale par M et Mme Fouquet.

M et Mme Fouquet demeurant 18-20 rue de l'église ont adressé un courrier à la mairie afin de pouvoir acheter une pointe de terrain communal devant l'entrée de leur propriété. La surface estimée est de 10 à 15 m².

Le conseil accepte de vendre cet espace pour un euro symbolique. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de M et Mme Fouquet. Vote par 9 voix pour sur 9 votants.

Le conseil souhaite que soit mentionné dans l'acte de vente que les propriétaires de la maison située à cette adresse ne condamnent pas la buse qui se situe sous ce terrain et qui débouche dans le fossé.

ETANG DES RULIERES

Dans le cadre de la dissolution du SIVU « Etang des Rulières », il avait été décidé que le foncier reviendrait à la commune de Saint Valérien après le versement d'une compensation financière à la commune de La Chapelle Themer soit 10 annuités de 3 656,75 €.

Le dernier paiement vient d'être effectué et il faut signer l'acte notarié de propriété.

D'un commun accord, les deux maires proposent de partager les frais de notaire soit 50% pour La Chapelle Themer et 50% pour Saint Valérien.

Le conseil municipal accepte cette proposition par 9 voix pour sur 9 votants et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Nomination d'un référent ENEDIS

Chaque commune doit nommer un référent des réseaux électriques qui sera l'interlocuteur d' Enedis en cas de crise naturelle.

M Guillaume Bodin est nommé référent.

ECOLE : Achat de films solaires pour les 3 classes.

Les classes ont été construites avec de grandes fenêtres qui donnent sur la cour mais qui laissent entrer la chaleur en été ce qui entraîne des températures très élevées à l'intérieur. Lors du dernier conseil d'école ce problème a été de nouveau soulevé et il a été suggéré la pose de films adhésifs solaires qui permettent de diminuer la température.

M Gachignard présentent 2 devis au conseil :

Société Isol Glass pour un montant de 3 365,20 € HT soit 4 038,24 € TTC.

Société Adhéz'if pour un montant de 2 517,60 € HT soit 3 021,12 € TTC.

Le conseil valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Adhéz'if.

QUESTIONS DIVERSES :

- Devenir de l'ancien autel de l'église : Mme le Maire a contacté M l'abbé Bassompierre qui souhaite se déplacer à Saint Valérien avant de prendre une décision. Le RDV est fixé en juin.
- Les membres du conseil déplorent les excès de vitesse aux différentes entrées de la commune mais aussi à l'intérieur du lotissement (présence d'enfants). Ce problème est le même dans toutes les communes avec un non respect des panneaux et des limitations ce qui nécessite l'installation de « haricots » ou de bandes rugueuses. Le conseil veut réfléchir aux solutions envisageables.